

Ruralités | N°27



Réseau wallon
de Développement Rural

1^{er} trimestre 2016

N° d'agrément : P914304

Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

Avec le soutien
de la



Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.





Dans le monde rural, la médecine générale est le premier recours pour la population, encore plus qu'en ville, notamment pour les personnes fragilisées.

Or, si on parle beaucoup de la précarisation des milieux urbains, les milieux ruraux en souffrent eux aussi, ce qui se traduit directement dans la santé. La qualité des soins ne peut d'ailleurs être considérée comme l'unique facteur du niveau de santé d'une population. D'autres éléments entrent en compte : logements, emploi, liens sociaux, ... Le milieu rural est, en outre, connu pour accumuler les facteurs de risques : isolement dû au manque de mobilité, emplois à fortes contraintes psychosociales, ...

C'est pourquoi l'implantation des maisons médicales en zones rurales est devenue indispensable : elles sont un premier lieu de soin, qui, grâce à une approche pluridisciplinaire, permettent de soigner les personnes tout en développant avec elles et d'autres associations locales des approches communautaires favorisant le lien social autour des déterminants de la santé, par exemple des questions d'accès à des repas chauds, à un logement décent, de favoriser la mobilité et de stimuler l'entraide et la solidarité entre les habitants.

La force des maisons médicales repose notamment sur le fait qu'elles

traitent les riches comme les pauvres, et s'insèrent dans la première ligne de soins, qui est nécessaire afin de prendre en charge les problématiques de santé dès leur apparition. Cette notion de première ligne de soin peut également être envisagée sous l'angle de son importance à un niveau psychosocial : les aides-familiales, par exemple, permettent de prendre en charge aussi bien des problématiques de santé que des difficultés sociales.

Il est donc devenu nécessaire de penser les questions de santé en milieu rural de manière globale, notamment en lien avec les Plans de Cohésion Sociale : plutôt que de penser en termes de soins spécifiques pour certaines populations fragilisées, il faut réfléchir à comment inclure ce public dans notre façon de penser les soins. Pour cela le soutien, via la mesure 7.2 du Programme wallon de Développement Rural, de l'implantation de maisons médicales en milieux ruraux est un premier pas dans la bonne direction, celle du soin de santé pluridisciplinaire et de proximité.

Jean LAPERCHE

Référent régional au Service de développement et d'appui à la gestion de la Fédération des Maisons Médicales
Membre de la Commission Permanente du RwDR

PENSER LES QUESTIONS DE SANTÉ EN MILIEU RURAL

Les Associations de Santé Intégrée sous le contrôle de l'AViQ

Les Associations de Santé Intégrée, ou maisons médicales, sont agréées par la Wallonie. Cet agrément, géré par une nouvelle structure régionale, l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), est un préalable à la demande de subventions via la mesure 7.2 (lire page 4).

Les Associations de Santé Intégrée (ASI) sont des associations autogérées, proches de la population et qui développent une offre de soins pluridisciplinaire. Les équipes prennent en compte le patient dans sa globalité, par des activités d'accueil personnalisé, de consultations médicales, paramédicales, psychologiques et sociales. Elles sont constituées de médecins généralistes, de kinésithérapeutes, d'infirmiers, de travailleurs sociaux, d'accueillants, de professionnels de la santé mentale, etc.

La subvention de la Wallonie reçue par les ASI est automatiquement liée à l'obtention de l'agrément. Elle couvre les dépenses relatives au personnel salarié, aux professionnels indépendants et au fonctionnement. L'AViQ est chargée de vérifier si les normes reprises dans le décret sont respectées. Celles-ci portent sur la sécurité, la composition de l'équipe,

les heures d'ouverture, les missions, le respect du secret médical ou de la vie privée des gens.

Normes architecturales

Les normes architecturales sont également prises en compte. Ces dernières concernent les normes de sécurité ou l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les lieux doivent aussi permettre la confidentialité et le respect du secret médical. Cela doit se traduire entre autres par une acoustique adaptée ou par des fenêtres qui peuvent être occultées. Ces éléments sont aussi repris dans l'arrêté d'application du décret.

Le site de la Fédération des maisons médicales : www.maisonmedicale.org

Le site de l'AViQ : www.aviq.be

L'AViQ est chargée de vérifier si les normes reprises dans le décret sont respectées. Celles-ci portent sur la sécurité, la composition de l'équipe, les heures d'ouverture, les missions, le respect du secret médical ou de la vie privée des gens.



Mesure 7.2 : dix millions d'euros pour soutenir l'investissement dans les infrastructures de santé

La mesure 7.2 du nouveau Programme wallon de Développement Rural (PwDR) concerne « l'investissement dans la création, l'amélioration ou le développement d'infrastructures dans le domaine de la santé ». Elle vise à pallier à la raréfaction de certains praticiens dans les zones rurales pour améliorer l'accès aux soins de santé.

Comme dans d'autres zones rurales d'Europe, les populations rurales wallonnes connaissent des difficultés d'accès aux soins de santé, difficultés résultant tout autant de l'éloignement des populations par rapport aux lieux qui proposent ces services, que de la raréfaction, voire de la pénurie de certains praticiens dans les zones faiblement peuplées.

Le maintien ou le déploiement de services de base en milieu rural, notamment dans le domaine de l'action sociale et de la santé se heurte en effet à deux difficultés majeures identifiées dans le PwDR 2014-2020 : « D'une part, le coût du maintien d'un service dans des zones peu densément peuplées où il est utilisé par un nombre naturellement limité de personnes et d'autre part, par la présence d'un personnel peu nombreux qui doit faire preuve de polyvalence. »

Il s'ensuit que l'accès aux équipements et services de base de santé doit être soutenu, particulièrement dans les zones les moins densément peuplées, afin d'assurer une meilleure accessibilité aux usagers. « Des solutions spécifiques au milieu rural doivent être développées pour garantir l'égalité et participer à



l'inclusion sociale », constate le PwDR. Ces solutions spécifiques passent notamment par la mesure 7.2.

ASI et autres infrastructures de proximité

La mesure s'adresse aux Associations de Santé Intégrée (ASI, lire l'article p. 3) agréées par le Gouvernement wallon ou par le Gouvernement de la Communauté germanophone.

Ces associations doivent être des « petites infrastructures » (c'est à dire employer moins de vingt équivalents temps plein) et répondre à un besoin déjà identifié dans un Programme Communal de Développement Rural (PCDR), un Programme Stratégique Transversal (PST) ou un Plan de Cohésion Sociale (PCS).

La subvention prévue par le PwDR porte sur les coûts d'investissement dans l'infrastructure des bâtiments (construction, acquisition-rénovation, rénovation ou extension) mais aussi sur l'acquisition d'équipements neufs qui permettent aux opérateurs de mener leurs missions de soins et de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (matériel informatique, mobilier de cabinet, équipements de salle d'attente, etc.).

Les aides de l'intervention publique couvrent 100% des dépenses éligibles. Le budget, d'un total de 9 891 000 €, se répartit entre la Région wallonne (5 934 600 €) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader, 3 956 400 €).

Les critères de sélection portent sur la localisation de l'investissement (plus ou

moins grande densité de population), sur le niveau d'accès de la population aux droits fondamentaux économiques et sociaux et sur l'ancienneté de l'ASI. Les demandes d'aide sont réalisées au moyen d'appels à projets. La première session d'appels à projet est close depuis le 15 février 2015. La suivante devrait être lancée au mois de septembre 2016.

La subvention prévue par le PwDR porte sur les coûts d'investissement dans l'infrastructure des bâtiments mais aussi sur l'acquisition d'équipements neufs qui permettent aux opérateurs de mener leurs missions de soins et de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute information complémentaire :

- Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé Direction des soins ambulatoires.

Personne de contact :
Laurent MONT, directeur
laurent.mont@spw.wallonie.be

- Documents et formulaires en ligne :
<http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/21147>

Les maisons médicales : la première ligne de soins en milieu rural

En tant qu'Associations de Santé Intégrée (ASI), les maisons médicales sont les structures auxquelles s'adresse la mesure 7.2 du Programme wallon de Développement Rural ou PwDR (lire également l'article p. 4). Organisées en fédération, ces maisons médicales sont, avec d'autres professionnels indépendants, la première ligne du système de santé dans les zones rurales. Une position qui permet d'avoir une vision objective de la santé des habitants de ces zones.

Si toutes les maisons médicales ayant reçu un agrément d'ASI ne sont pas affiliées à la Fédération des Maisons Médicales (FMM), cette dernière regroupe tout de même 95% d'entre elles, ce qui représente une centaine de maisons sur l'ensemble du territoire wallon. Jusqu'à présent, la majorité des équipes sont en ville mais plusieurs nouvelles maisons médicales apparaissent en zone rurale. Et ce qui les caractérise, c'est avant tout une vision sociale de la médecine de proximité. « À la campagne, tout le monde vient chez le généraliste, on est le premier recours pour la population, plus qu'en ville », explique le Docteur Jean Laperche qui s'occupe de développement et de gestion à la FMM, et est lui-même médecin à la maison médicale de Barvaux. Mais si certains médecins, comme le remarque Jean Laperche, tendent à sélectionner leur clientèle en délaissant les plus précaires, les maisons médicales, elles, soignent « aussi bien les riches que les pauvres ». Et il précise : « La première ligne des soins compte tous les professionnels de la santé de proximité et en-dehors des hôpitaux : tant les généralistes que les maisons médicales, mais aussi les infirmières

à domicile, les aides-familiales, les kinés, les assistantes sociales ou les psychothérapeutes. Une caractéristique vraiment rurale est la place très importante des aides-familiales dans ces aidants de première ligne, tant pour les situations de santé que pour les difficultés sociales. »

Le second élément qui caractérise les maisons médicales est l'aspect pluridisciplinaire. Il se traduit au quotidien par le travail en équipe de tout le personnel, soignant et accueillant. « La multidisciplinarité est une notion importante, explique Jean Laperche, car elle permet de confronter la vision de différents professionnels. Une fois par semaine, nous nous réunissons pour discuter de cas en particulier. » Et il ajoute : « Nous réfléchissons aussi, pour chaque patient, aux conditions de logement, de travail, à la dynamique familiale... Une équipe pluridisciplinaire est plus à même d'englober l'ensemble de ces aspects. »

« Globalement, le niveau de santé des gens diminue en zone rurale »

Cette approche spécifique permet aux praticiens des maisons médicales rurales de constater une précarisation générale. Les constatations du Docteur Laperche sont claires : « Globalement, le niveau de santé des gens diminue en zone rurale : il y a plus de précarité, or celle-ci se traduit immédiatement par des problèmes de santé. » En effet, pour le Docteur Laperche, la santé dépend majoritairement des conditions de vie au quotidien : « Une bonne santé dépend à 15% de la qualité des soins, le reste est lié au logement, à l'emploi, aux liens sociaux ou à leur absence... » L'augmentation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) en Wallonie est un indicateur objectif de la précarisation (lire l'article p. 6 – sur le point de vue des CPAS). « La santé n'est que l'aval des conditions de vie quotidienne. Comme ces conditions se dégradent, la santé aussi se dégrade. »

La détérioration des conditions de vie à la campagne est aussi liée à la solitude. Cette solitude, qui entraîne souvent une précarisation, dépend d'un autre problème particulièrement aigu en zone rurale, celui de la mobilité. Cette difficulté, qui tend également à s'amplifier, est souvent à la base

d'autres problèmes, mais elle n'est pas la seule : « La mobilité, l'emploi et le logement sont les aspects qui conditionnent fortement la santé des gens, constate Jean Laperche. Si les gens peuvent bouger, tout se met en place ; sinon, les gens tombent malades. »

Plusieurs options pour répondre aux problèmes

Une première réponse aux problèmes qui se posent en zones rurales, et surtout à la pénurie de généralistes, est la création de nouvelles maisons médicales. Récemment, les maisons de Houyet, Bièvre, Habay et Ciney ont ouvert et sont en voie d'affiliation à la FMM. La mesure 7.2 du PwDR est optimale pour ces nouvelles venues. En 2015, quatre structures ont ainsi fait l'objet d'une demande de financements dans le cadre de cette mesure. Dans ce contexte de densification du réseau des maisons médicales, une organisation de ces dernières à l'échelle supracommunale peut-elle présenter une solution ? « Le problème, c'est qu'il faut rester proche des gens, » explique Jean Laperche. La mutualisation des ressources des maisons médicales est possible, « mais il faudrait que la dynamique d'équipe locale reste importante, ce qui peut être contradictoire », précise le médecin.

En revanche, « l'approche globale est extrêmement pertinente. C'est intéressant au niveau du Plan de Cohésion Sociale. Ce plan est vraiment une avancée pour la santé des ruraux ; il peut être très porteur si les partenaires parviennent à se mobiliser, à travailler ensemble. Il ne faut pas plus de pharmacies, il faut plus de cohésion sociale ! » Et quand on évoque une éventuelle approche spécifique de l'accès aux soins des plus pauvres, le Docteur Laperche n'hésite pas : « Il faut de la solidarité, pas une approche spécifique. Il faut viser l'inclusion sociale plutôt que la stigmatisation des pauvres. » Les maisons médicales, qui s'adressent à l'ensemble de la population, en sont un bon exemple.

<http://www.maisonmedicale.org>



« La pénurie de généralistes est déjà amorcée dans les zones rurales. »

Luc Vandormael est président de la Fédération des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et dirige le CPAS de Waremme. Il livre ici son point de vue sur la lutte contre la pauvreté et ses corrélations avec l'accès aux soins médicaux.

Quelle est aujourd'hui la situation des zones rurales dans le domaine de l'aide sociale et de la santé ?

Toutes zones confondues, on constate une montée de la précarité, surtout depuis la crise bancaire de 2008. Mais si, en Wallonie, la pauvreté est plus importante dans les villes des anciens bassins industriels (Hainaut, Liège), il n'est pas pour autant plus facile d'être pauvre en milieu rural. L'isolement et la pénurie des services y existent plus qu'en ville : les services de soins médicaux sont moins développés et il y a un manque de médecins généralistes. Les services spécialisés sont moins concernés, étant par vocation réunis dans les centres urbains, qui ont, pour les grands centres hospitaliers, une aire d'influence à l'échelle de la province. Mais pour les généralistes, la pénurie est déjà amorcée dans les zones rurales. Par ailleurs, les

soins médicaux représentent une part de plus en plus importante dans les aides sociales. Le gros point noir est le coût d'hébergement en maison de repos, maisons qui sont, par ailleurs, saturées.

Au niveau des CPAS, quels développements conseillez-vous pour pallier ces faiblesses ?

La Fédération des CPAS préconise le développement de synergies entre les CPAS des zones rurales pour pouvoir mutualiser les ressources. Cela permettrait d'atteindre une population plus large. Aujourd'hui, les CPAS travaillent surtout avec les communes. Il y a déjà de la mutualisation, mais surtout au niveau des "services support" : les bâtiments, le personnel... La Fédération des CPAS soutient aussi la synergie avec le secteur associatif : il est nécessaire d'avoir une approche globale et intégrée avec tous les partenaires d'un territoire : la qualité de vie va au-delà de l'aide sociale ; elle concerne aussi l'environnement et la culture, par exemple.

Comment inscrire cette action dans la mise en œuvre du récent Plan wallon de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) ?

Des Plans de Cohésion Sociale (PCS), avec comme objectif la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'insécurité sociale ont déjà été mis en place par

la Wallonie. Le décret est actuellement en révision pour recentrer l'action sur les publics les plus défavorisés. C'est un outil potentiellement intéressant à articuler avec le PLCP.

Quelle est aujourd'hui la place des CPAS dans les dispositifs d'accès à la santé et de lutte contre la pauvreté ?

On observe une lame de fond de transferts des dépenses de la Sécurité sociale vers les CPAS, ce qui est dû à l'exclusion des chômeurs de leur caisse suite aux mesures de fin de droit : 50% des nouvelles demandes sont des changements de caisses, des transferts de dossiers de droit au chômage vers le Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Ainsi, les charges ne cessent de s'accroître sur les CPAS : en 1974, 6 000 personnes bénéficiaient du Minimex, actuellement le RIS concerne 115 000 personnes. Or, au départ, les CPAS sont conçus comme des structures d'aide supplétive. Mais aujourd'hui, les CPAS deviennent des acteurs centraux, avec un public de plus en plus large et diversifié, ce qui pose des problèmes car dans le domaine de l'aide sociale, les outils sont conçus à l'origine pour être gérés par l'État. En ville, il y a tout un panel de services pour combattre la pauvreté. En milieu rural, en plus de la situation matérielle précaire, s'ajoutent l'isolement, l'éloignement et les problèmes de mobilité. La pauvreté est cachée et moins médiatisée qu'en ville, mais elle est tout aussi désastreuse.



Une réflexion sur la notion « d'habitat »

Pierre Vanderstraeten est architecte et urbaniste. Il a eu l'occasion de réfléchir sur la place des maisons médicales dans l'organisation des soins de santé, mais aussi plus largement dans l'organisation sociale. Une vision de la maison de santé très ancrée dans la notion d'habitat sur laquelle il travaille.



Comment vous êtes-vous intéressé aux maisons médicales ?

Je précise que je n'ai pas une pratique de conception ou de mission particulière avec les maisons de santé. Ma réflexion s'inscrit dans un cadre d'urbanisme. Sur ce sujet, j'ai été approché par une amie qui travaille avec les maisons médicales. L'idée était de réfléchir à leur intégration spatiale dans le milieu urbain. De mon côté, je mène une réflexion sur le rôle premier de l'habitat dans l'accompagnement des personnes, sur la manière d'« habiter » un territoire. La question à poser est : quel habitat voulons-nous pour prendre soin des personnes en mauvaise santé ? C'est à mon sens le premier niveau de réflexion nécessaire, avant de réfléchir à la maison médicale en elle-même.

Et quelle est votre approche dans ce domaine ?

Je pense que l'habitat devrait être intergénérationnel, avec une forme de cohabitation pour les personnes âgées, pour les moins valides, pour les jeunes enfants aussi. La cohabitation (opposée à l'habitat nucléaire) est en train de réémerger, avec les traditions de l'hospitalité familiale, de la réciprocité. L'habitation nucléaire est, en fait, assez récente ; avant, la famille élargie prenait en charge les personnes âgées. Si cet aspect de l'habitat était mieux développé, les conditions de santé s'en

trouveraient améliorées, on pourrait alors modérer le recours aux maisons médicales et aux hôpitaux.

Comment penser les maisons médicales dans leur environnement immédiat ?

Il faut voir quels sont les aspects communs entre les maisons médicales et l'habitat familial. Le fait que leur nom soit « maisons » médicales n'est d'ailleurs pas anodin. Elles devraient être des maisons de quartier, avec d'autres activités en dehors des soins, avant tout des endroits où l'on se sent bien.

Quels éléments sont importants au niveau de la structure même des maisons médicales ?

Il faut réfléchir aux seuils de confiance, faire en sorte qu'à chaque niveau, de l'accueil au cabinet médical, les personnes aient confiance, et comprennent les niveaux progressifs. Ces différents niveaux de confiance existent aussi dans les habitations familiales : les personnes que l'on introduit dans le hall, dans le séjour ou dans les chambres, ne sont pas les mêmes. Dans les maisons médicales, il faut donc aussi penser les successions de seuils pour mettre les visiteurs à l'aise. La maison médicale doit être

compréhensible, conviviale, c'est-à-dire quelque chose que l'on maîtrise, dans le même sens que celui qui fait dire que certains ordinateurs sont plus « conviviaux » que d'autres. Dans ce domaine, la question de la taille joue beaucoup : l'hospitalité, la réciprocité ne peuvent fonctionner que jusqu'à une certaine taille, il y a un seuil à ne pas dépasser. Je suis donc très sensible à la question de l'échelle. Enfin, la résilience doit être importante : une maison médicale doit pouvoir évoluer, on doit pouvoir remplacer un professionnel par un autre, l'arrangement des locaux ne doit pas poser de problème. Il faut, dans la conception même, une vision la plus résiliente, la plus large possible. Et ne pas oublier que ce qui est trop adapté n'est pas adaptable. On doit envisager une polyvalence dès la conception ; un jour la maison médicale pourrait être destinée à un autre usage.

Si la cohabitation était mieux développée, les conditions de santé s'en trouveraient améliorées, on pourrait alors modérer le recours aux maisons médicales et aux hôpitaux.



Deux centres de soins pour organiser les gardes

Après sa voisine Érezée, la commune de Manhay, en province de Luxembourg, va se voir bientôt dotée d'une maison médicale, qui facilitera l'accès des usagers aux soins de santé. Une extension du bâtiment est d'ores et déjà prévue.

Situées en province de Luxembourg, les communes de Manhay et d'Érezée sont limitrophes et constituent un secteur de garde unique. Comme ailleurs dans la province, il existait un risque de pénurie de médecins généralistes. « Il était nécessaire de nous réorganiser, raconte Axel Missaire, médecin à Manhay et l'un des associés de la nouvelle maison médicale. Nous voulions éviter d'aller vers un désert médical avec des problèmes au niveau de la qualité des soins, ou de la qualité de vie des médecins. » Les médecins des deux communes se sont donc associés en 2012 pour créer le centre médical d'Érezée dans un ancien cabinet dentaire.

Un second centre à Manhay

Ensuite, un second centre a été financé sur fonds propres par la commune de Manhay, sur son territoire. Il sera

opérationnel dès le mois de mai 2016 et comportera deux cabinets, un secrétariat et une salle d'attente. « Une permanence sera maintenue par les médecins à tour de rôle, explique Axel Missaire. Le second cabinet pourra servir pour un assistant ou comme cabinet "à temps plein" pour un jeune médecin qui pourra, dans un premier temps, s'installer à l'étage, puisque la maison comporte également un appartement. » À noter que les deux centres de soins ne sont pas des Associations de Santé Intégrée (ASI, voir p. 3) et ne font donc pas partie de la Fédération des Maisons Médicales. « Nous sommes une association de médecins indépendants, et nous louons l'infrastructure à la commune, précise le Docteur Missaire. Nous partageons uniquement le secrétariat et le lieu, ce qui représente des économies d'échelle pour chaque médecin. » Un projet d'agrandissement est d'ores et déjà à l'étude. Cette extension est prévue pour accueillir un kinésithérapeute, des infirmières ou un dentiste. « Mais peut-être aussi pour ouvrir un troisième ou quatrième cabinet, précise Axel Missaire. Les médecins seront prioritaires pour occuper cet espace. »

Meilleure accessibilité pour les patients

Deux centres représentent, bien sûr, plus de frais, mais permettent aussi une meilleure accessibilité pour les patients. « À long terme, le but est que tous les médecins des deux communes exercent dans les centres », confie Axel Missaire. La situation est également liée à un changement social de la profession : « Autrefois, les médecins généralistes

travaillaient seuls, sept jours sur sept, souvent assistés par leur conjoint. Aujourd'hui, les jeunes médecins veulent avoir du temps libre, des vacances, et doivent s'organiser différemment. Il faut donc proposer des services de garde en semaine aussi. »

Bientôt un nouveau médecin

Aujourd'hui, à Manhay et Érezée, les objectifs sont déjà atteints : « Nous avons eu des demandes d'assistantat, et nous aurons très probablement un nouvel associé. » Un jeune médecin sera en effet bientôt intégré dans la commune. « En zone rurale, l'impact social d'un tel projet est important, conclut le Docteur Missaire. Le médecin, comme l'école, le commerce de proximité ou la pharmacie, permet aux villages de rester attractifs pour les populations. » C'est aussi un investissement à long terme, durable, car les centres sont appelés à rester en place, au-delà des différentes générations de médecins qui s'y succéderont.

«Autrefois, les médecins généralistes travaillaient seuls, sept jours sur sept, souvent assistés par leur conjoint. Aujourd'hui les jeunes médecins veulent avoir du temps libre, des vacances, et doivent s'organiser différemment. Il faut donc proposer des services de garde en semaine aussi.»

Axel Missaire

Partenariat win-win

Samuel Hubaux est sociologue et anthropologue de formation. Mais c'est en sa qualité de coordinateur de l'a.s.b.l. "Nos Oignons" que nous l'avons rencontré.

Basée dans la région de Grez-Doiceau, l'a.s.b.l. « Nos Oignons » organise des ateliers et stages de jardinage en entreprises à destination de personnes qui fréquentent, ou qui ont fréquenté, des institutions de soins en santé mentale. Par ses activités, elle poursuit un triple objectif : permettre à ses bénéficiaires de sortir de la ville, de travailler dans la nature et d'être en milieu professionnel. Samuel Hubaux : « Les personnes que l'on accompagne, rencontrent souvent des difficultés à retrouver un ancrage hors institution de soins. L'idée d'aller travailler chez l'agriculteur, c'est aussi l'idée d'avoir une activité à finalité sociale, mais en milieu professionnel. »

Le projet « Nos Oignons » a vu le jour en 2012. Samuel Hubaux : « Un ami maraîcher qui démarrait son activité nous a proposé de venir lui prêter main forte avec l'aide de personnes qui fréquentaient le centre de jour. Ce dernier est alors devenu client de notre a.s.b.l. et nous avons conclu des conventions de partenariat avec le centre, mais également avec l'agriculteur qui nous recevait. »

Les activités sont organisées sous la forme d'un échange de services : l'a.s.b.l. est reconnue comme animateur d'ateliers au centre de jour. Samuel Hubaux : « Nous partons alors avec un groupe de participants composé de personnes qui fréquentent le centre, mais également de volontaires qui nous rejoignent sur base d'un intérêt personnel pour notre activité. Une fois sur le terrain, on travaille pour la moitié du temps avec le maraîcher sur sa propre production. Et l'autre moitié, il nous met à disposition une parcelle de terrain, des semences, du petit outillage et ses conseils pour cultiver des légumes qui reviennent aux participants. »

Le potager de « Nos Oignons » est situé à Nethen. L'a.s.b.l. travaille actuellement pour 2 centres de jour bruxellois et 4 services de santé mentale du Brabant wallon. Mais d'autres projets de partenariat sont en vue. Accompagné par « Accueil Champêtre en Wallonie », Samuel Hubaux espère que la Wallonie, au même titre que la Flandre, reconnaîtra officiellement ce type d'accueil et le soutiendra.

Si des agriculteurs sont intéressés de participer à ce projet, ils peuvent bien entendu contacter l'a.s.b.l., via son site : www.nosoignons.org



FAIRE RIMER JEUNESSE, GAL ET DÉVELOPPEMENT RURAL

De la fougue ? Sans doute, mais avec modération. De l'expérience ? A peine. Quoique. Une vision d'avenir ? Certainement. Les jeunes sont bien représentés au sein des GAL. Et ils comptent prendre une part active dans le développement rural de leur région. Double témoignage.

A notre gauche, Arthur Desjonquères. Il a rejoint l'équipe du GAL des Tiges et Chavées, il y a quelques mois à peine. Nous le rencontrons alors qu'il est fraîchement plongé dans les dossiers en lien avec l'agriculture. A notre droite, Paul-Emile Lambrechts, nouveau membre de l'équipe du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne. Leurs points communs ? Ils ont 28 ans et l'envie de s'investir dans le développement rural de leur région respective.

Quelle est votre formation ?

Arthur Desjonquères : « J'ai suivi un Master en Gestion des forêts et des espaces verts. Je me suis ensuite redirigé vers l'agriculture et l'élevage. Au terme de mes études, j'ai effectué plusieurs stages, notamment au Québec, mais aussi à Liège et dans la région namuroise. Je suis parti à la rencontre du monde agricole. Je me posais – et me pose toujours – des questions sur son avenir et la viabilité de ses métiers. On parle de beaucoup de notions comme la permaculture, l'agro-écologie, le bio ou d'agriculture

plus technologique... qui impactent les perspectives de développement du secteur. »

Paul-Emile Lambrechts : « Après mes études de bio-ingénieur à Gembloux, j'ai effectué une courte période Erasmus... à Liège, en économie. J'ai ensuite commencé à travailler dans un pôle de recherche de l'Université de Gembloux. Mon projet visait au développement de projets économiquement viables à caractère innovant dans le secteur de l'agriculture. »

Quel est votre rôle au sein du GAL ?

Arthur Desjonquères : « La mission du GAL est de faire évoluer l'agriculture pour et par les agriculteurs, quel que soit leur domaine. Je travaille sur un projet qui concerne l'autonomie alimentaire des fermes d'élevage pour que les éleveurs ne se trouvent plus pris dans un étau entre le prix des aliments et celui des bêtes qu'ils vont vendre sur le marché.

Je travaille également sur la promotion de circuits courts, mais avec une démarche artistique, en partenariat avec une compagnie théâtrale de Gesves. Il s'agit ici de culture au sens large. »

Paul-Emile Lambrechts :

« Nous sommes des initiateurs et accompagnateurs de projets susceptibles de créer de la valeur ajoutée sur le territoire, qui peuvent amener des synergies entre les différents acteurs locaux. Nous finalisons un projet de création d'un espace test pour les maraîchers dans

l'est du Brabant wallon. Il regroupe différents partenaires, tels que Créa-Job ou l'a.s.b.l. CRABE, qui propose des formations en maraîchage bio. A terme, il s'agira de mettre à disposition de maraîchers, formés ou expérimentés, des terres agricoles sur lesquelles ils vont pouvoir tester leur projet de futurs indépendants pendant 2 ans. Ils seront sous le statut de la couveuse de Créa-Job. »

« Il y a beaucoup d'écoute, on demande mon avis. Je ne pense pas être mis de côté comme étant "le petit jeune de la bande". »



Arthur Desjonquères

«Je ne défends pas, par principe, l'avis de jeunes. Mais bien celui qui me semble le plus sensé et le plus constructif.»



Paul-Emile Lambrechts

Etre parmi les plus jeunes de l'équipe, est-ce une force ?

Arthur Desjonquères : « C'est à la fois un avantage et un inconvénient. L'avantage, c'est que je peux profiter de l'expérience des autres. Ils sont au courant de tout. Grâce à leurs connaissances, je vais faire



un bond en avant dans mon savoir-faire et ma méthode de travail. L'inconvénient, c'est qu'il y a plein de choses sur lesquelles je dois me former.

Ma génération a également pour force celle de son réseau. On se connaît, on se suit et, petit à petit, on établit de nombreuses connexions entre nous, sur base de nos compétences et cela profite à tous. Y compris au GAL. »

Paul-Emile Lambrechts : « Le développement rural a besoin de se mettre au goût du jour, car s'il aborde des thématiques ancestrales, il doit le faire de façon toujours plus innovante. Dans ce cadre-là, oui, je crois qu'être jeune est une force. L'âge n'est pas gage de sagesse d'office. Ce n'est pas parce qu'on a 20 ans de carrière qu'on aura les meilleures idées. Nous sommes dans un milieu ouvert aux idées nouvelles, d'où qu'elles viennent. »

Quelle est votre vision d'avenir pour l'agriculture ?

Arthur Desjonquères : « J'ai l'impression que beaucoup de méthodes d'analyse de l'agriculture cohabitent. Et cette diversité est très intéressante, même lorsque l'on parle des techniques. L'avenir n'est pas encore tracé, programmé. Je ne crois pas qu'il y ait un modèle unique, applicable à tout le monde. Tout dépendra de l'endroit, du contexte économique, climatique, du sol... L'agriculture doit rester au service du citoyen. »

Paul-Emile Lambrechts : « Son développement passe par sa capacité à innover, à s'ouvrir à d'autres approches. C'est un domaine qui fait appel à de nombreux spécialistes dans divers secteurs. Et c'est cette réunion de savoirs et de compétences qui lui permettra d'évoluer. »



L'AGRICULTURE VUE DU CIEL

Le survol et le contrôle de surfaces agricoles par des engins volants miniaturisés n'est désormais plus de la fiction. Bienvenue dans l'agriculture connectée, l'agriculture 2.0 qui exploite au mieux les nouvelles technologies.

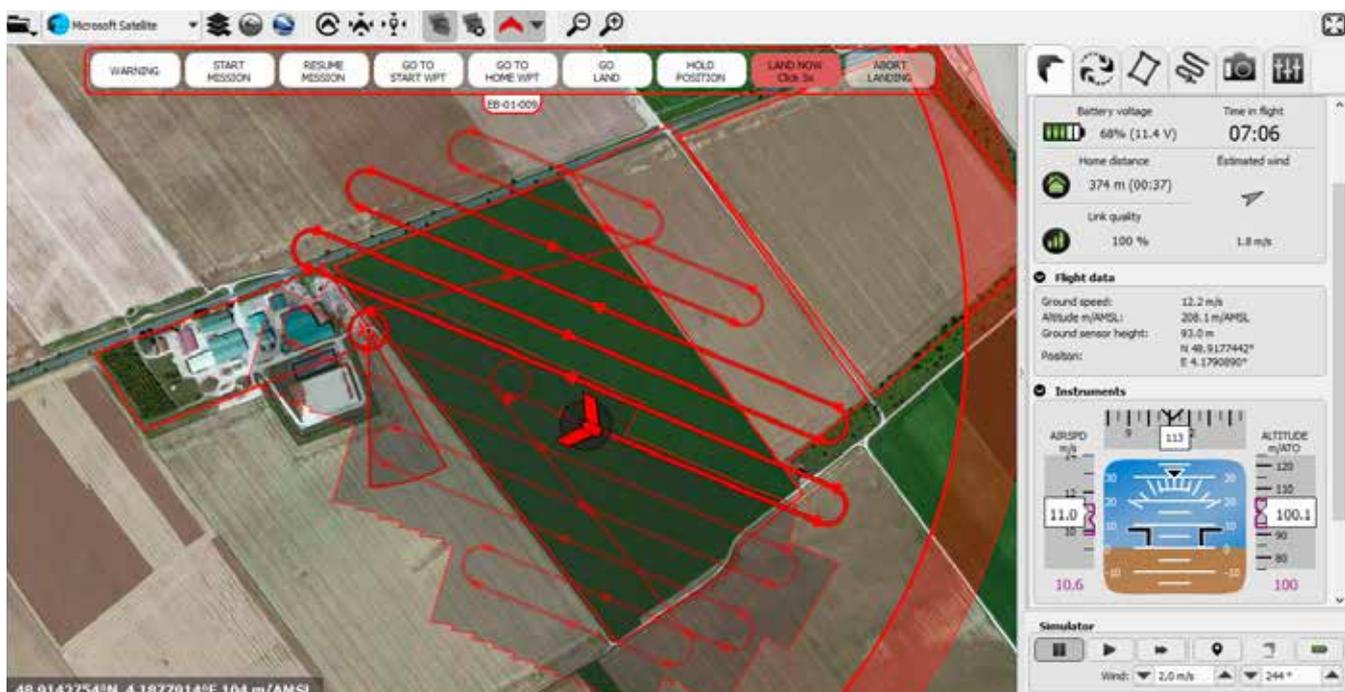
Au moment de boucler cet article, nous apprenons l'existence d'un futur arrêté royal légalisant l'utilisation des drones dans le ciel belge. Si cet arrêté est adopté, la Belgique deviendrait le 20^{ème} pays européen à autoriser l'utilisation professionnelle des drones. Cette décision est attendue de longue date par de nombreux professionnels actifs dans les secteurs de la surveillance ou de l'agriculture.

C'est le cas de la SCAM, la Société Coopérative Agricole de la Meuse, qui a développé un projet de drone : « Ce projet s'inscrit dans le cadre du Smart Farming, une notion qui témoigne de l'utilisation de plus en plus importante des nouvelles technologies dans l'agriculture », nous précise Sébastien Weyckmans, responsable Marketing et Innovation.

La France est l'un des premiers pays à s'être lancé dans l'aventure en 2012. Et si elle est le leader européen dans l'utilisation de drones civils en agriculture, d'autres pays ont embrayé... Le marché est très prometteur. Sébastien Weyckmans : « Pour vous donner une idée de grandeur de la portée de ce contrôle aérien par drones, en France, la première année, ils ont survolé 3.000 ha, la 2^e, 20.000 et l'année dernière, 100.000 ha. La progression est donc constante et

nous avons, de notre côté, déjà pas mal de demandes. »

Pratiquement, le survol de surfaces agricoles par des drones permet l'enregistrement de données agronomiques qui sont ensuite analysées et traduites en actions concrètes pour optimiser les cultures. Sébastien Weyckmans : « On mesure la réflectance de la lumière, c'est-à-dire la manière dont sont réfléchis les rayons solaires sur les plantes dans différentes longueurs d'onde. En fonction du signal renvoyé, on va pouvoir déterminer une série de paramètres biophysiques, comme le taux de chlorophylle, la concentration d'azote ou la biomasse qui peuvent être utilisés dans des modèles de calculs pour guider les agriculteurs dans les opérations à mener, ou non, sur leurs cultures. »



Cette technologie permet donc de conseiller et de doser de façon très précise la quantité d'engrais à apporter aux plantes. L'avantage est donc écologique, mais surtout économique. D'une part, parce que le procédé de collecte des données par drone n'est pas très cher, mais, d'autre part, parce que la précision du dosage permet de limiter l'utilisation des engrais très coûteux.

A l'heure actuelle, il existe des applications pour le froment et le colza. Mais d'ici quelques années, cette technique s'étendra à d'autres types de cultures, comme la pomme de terre. Sébastien Weyckmans : « Piloter un drone est soumis à un certain nombre de contraintes, brevets et compétences. C'est un service que l'on propose à l'ensemble des agriculteurs. Maintenant, il subsistera toujours des zones interdites de survols, à proximité de certains sites comme les aéroports par exemple. »

Disposant à la fois du matériel et des autorisations (brevets), la SCAM effectue les survols et la collecte des données. Une partie du traitement de ces données est effectuée par un partenaire français, AIRINOV, et la remise des recommandations à l'agriculteur est réalisée par la SCAM, dans les 48 à 96h maximum.

Pour toute information complémentaire : Anne-Sophie Dupont – 0495 91 95 31.

Les tendances du Smart Farming

Quels sont les nouveaux concepts qui vont, à court ou moyen termes, "révolutionner" l'agriculture ?

Sébastien Weyckmans : « Clairement, il y en a deux : la numérisation des activités et le Big Data. Il s'agira de mixer toute une série de données, qu'elles soient météorologiques, de cartes des sols, des capteurs des moissonneuses batteuses... pour les condenser et en extraire des informations qui seront utiles pour le

métier d'agriculteur. Pour illustrer cette notion de Big Data, il faut savoir que des chercheurs développent actuellement une solution pour récupérer les données de fonctionnement des essuie-glaces de toutes les voitures en circulation. En effet, de nombreux modèles d'analyse des maladies en agriculture nécessitent de savoir avec précision où il pleut et la durée des précipitations. Cette information est donc essentielle. Et son système de collecte et d'analyse est totalement innovant. »

En résumé

La SCAM propose un suivi aérien des champs avec un survol des parcelles via des drones télé-pilotés. Ces vols, entièrement automatiques, permettent l'acquisition d'images et de données qui sont, ensuite,

analysées et traduites en recommandations pour que l'agriculteur ajuste les apports nutritionnels nécessaires. L'objectif est clair : réduire l'utilisation des engrais.



MESURE 7.6 : RESTAURATION DE PELOUSES, DE LANDES ET D'HABITATS SITUÉS EN NATURA 2000 ET DANS LA STRUCTURE ÉCOLOGIQUE PRINCIPALE (SEP)

Le nouveau Programme wallon de Développement Rural (2014-2020) propose une mesure qui vise à soutenir la restauration et la gestion des habitats typiques de certaines zones situées dans la structure écologique principale dont fait partie Natura 2000 : il s'agit de la Mesure 7.6.

Cette mesure concerne différents types d'opérations comme :

- Le rétablissement des zones humides dans le cas où un réseau de drainage est actif. La restauration du régime hydrique par le bouchage des drains pourra également être financée ;
- La restauration et l'entretien des pelouses et des landes via le déboisement, le débroussaillage, avec éventuellement la pose de clôtures et l'installation d'abris pour le bétail assurant un pâturage d'entretien (moutons) ;
- La restauration et l'entretien des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire afin d'assurer leur bon état de conservation.

Celle-ci s'adresse donc, tout particulièrement, aux propriétaires et gestionnaires privés ou publics de parcelles reprises dans le réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale, et couvrent différentes catégories de frais : les frais d'études pour les actions à mener ou encore les frais d'investissements tels que des clôtures, abris pour le bétail, déboisement ou débroussaillage,

bouchage du réseau de drainage actif, achat de matériel (fils, semences,...), matériel pour la sensibilisation et la protection des habitats restaurés, achat de terrains liés à un projet de restauration et à des investissements liés à l'entretien du patrimoine naturel, tout autre frais engagé pour les travaux de restauration et/ou d'entretien. Dans le cas d'opérations de restauration et d'entretien, les subventions publiques couvrent 100% des coûts réels engagés. Et ce, à deux exceptions près : la construction d'abris pour le bétail (intervention publique de 40%) et l'achat de terrains par des propriétaires publics autres que le Service Public de Wallonie (intervention plafonnée à 50%).

Les demandes d'aide sont à introduire via l'application web : <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/formalite-list> et sur base d'un système d'appels à projets.

S'en suit alors une procédure de sélection sur base des critères suivants : le statut de l'habitat ou de l'espèce d'intérêt communautaire ; l'état de conservation de l'habitat ou de l'espèce d'intérêt communautaire et de son évolution probable ; les chances de succès du projet ; les impacts sur d'autres fonctions écosystémiques ; l'efficacité des travaux ; la maîtrise et garantie foncière ; l'efficacité par rapport aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les projets déposés, rencontrant les conditions d'éligibilité, se verront attribuer une cotation au regard de chaque critère de sélection, le projet sera ensuite sélectionné si la somme des points obtenus atteint la cote minimum fixée comme seuil dans la limite des budgets disponibles.

Cette mesure a déjà existé par le passé mais la nouvelle programmation lui offre

une révision dans le but de faciliter les démarches des agriculteurs et/ou propriétaires. En effet, un manque d'information de démarchage auprès des gestionnaires potentiellement intéressés par cette action a été constaté. Afin de soutenir les propriétaires et gestionnaires dans les démarches et les formalités une collaboration avec NATAGRIWAL (<http://www.natagriwal.be>) s'est mise en place. NATAGRIWAL met à la disposition des gestionnaires et propriétaires 5 conseillers en Wallonie. Ces conseillers aident les propriétaires et gestionnaires dans l'analyse de la description du projet de base; ils apportent les réponses à leurs questions ; leur fournissent les informations nécessaires et les aident dans toutes les autres démarches administratives. Le but à long terme de cette collaboration sera, bien sûr, d'augmenter en quantité et en qualité les projets déposés.



Pour toute information :
 Direction générale de l'Agriculture,
 des Ressources naturelles et de
 l'Environnement
 Département de la Nature et des Forêts
 Personne de contact : M. Tomy Tchatchou
honore.tchatchoutomy@spw.wallonie.be

LA COMMISSION PERMANENTE : UNE INSTANCE DE RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le Réseau wallon de Développement Rural est piloté par une Commission Permanente (CP). Cette assemblée, constituée sous l'égide de la DGO3, est un dispositif ouvert qui a pour objet de débattre des travaux du Réseau.

« La fonction de la Commission permanente est de définir les priorités en matière d'action, de mettre en place les groupes de travail et d'assurer leur suivi », explique Anne Dethy, directrice des Affaires européennes à la DGO3 et présidente de la Commission. Concrètement, cette assemblée a une fonction d'écoute, d'échange et de mobilisation. Les différentes productions du Réseau y sont présentées et discutées. Instance de réflexion sur les politiques de développement rural, c'est aussi une instance d'anticipation et de

recommandation sur la mise en œuvre de ces politiques. Dans ce cadre, elle émet des propositions et des avis en termes de méthode et de contenu.

Favoriser les rencontres entre membres

La CP a aussi pour mission de faire mieux connaître les actions de ses membres auprès des autres acteurs du Réseau : elle développe, dans ce sens, des outils de communication qui portent sur les actions et sur leurs résultats. Cette communication a pour objet de permettre une meilleure compréhension des spécificités des acteurs du Réseau et de favoriser les rencontres entre membres. Aujourd'hui, la CP se compose de trente-quatre membres : administrations concernées par le développement rural, fédérations d'agriculteurs et de sylviculteurs, associations actives

dans les domaines du tourisme ou de la préservation de l'environnement, etc. Pour la nouvelle programmation, sept nouveaux membres l'ont rejointe (lire l'encadré). « En général, la CP se réunit une fois par trimestre, précise Anne Dethy. Chaque rencontre favorise les échanges entre les groupes de travail. C'est aussi l'occasion de jeter un regard sur chaque groupe, sur son état d'avancement. » La Commission peut ainsi décider de clore un groupe, de le mettre en veille, ou de le continuer.

Pour cette nouvelle programmation, la première réunion s'est tenue le 26 janvier dernier. Elle a permis d'accueillir les nouveaux membres et de présenter, ou de rappeler, le fonctionnement du Réseau. La discussion a ensuite porté sur le choix des thèmes pour les groupes de travail qui ont débuté en cette fin de janvier. La prochaine réunion de la Commission est prévue pour juin.

Les nouveaux membres de la Commission permanente

- **Belgischer Bauernbund** : active en Flandre et dans les cantons de l'Est, la « Ligue des paysans belges » a pour objectif de rassembler les entrepreneurs agricoles et les habitants de la campagne pour défendre leurs intérêts : www.bauernbund.be
- **Fédération des Maisons Médicales et des collectifs de santé francophones** : regroupant plus de cent maisons médicales pluridisciplinaires en Wallonie et à Bruxelles, elle a pour mission de promouvoir un système de santé organisé à partir des soins de santé primaires : www.maisonmedicale.org
- **Fédération des CPAS de l'Union des villes et communes de Wallonie** : elle représente et défend les intérêts des Centres Publics d'Action Sociale de Wallonie : www.uvcw.be
- **Natagora** : l'asbl a pour but de protéger la nature, plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles. Son principal objectif est d'enrayer la dégradation de la biodiversité et de reconstituer un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines : www.natagora.be
- **Nature et Progrès** : émanation autonome des adhérents belges de l'association européenne d'agriculture et d'hygiène biologique (Nature & Progrès France) : www.natpro.be
- **Union régionale des Entreprises du Bois (Urebo)** : aile wallonne et bruxelloise francophone de l'Union nationale des entreprises du bois dont l'objectif est de regrouper les fédérations de la filière belge du bois au sein d'une seule structure : www.unebo.be
- **Union nationale des agrobiologistes belges (Unab)** : union professionnelle (asbl) créée pour défendre les intérêts des agriculteurs en bio : www.unab-bio.be

MISSION DE FORMATION POUR LES GAL

Avec cette nouvelle programmation LEADER, le Réseau est désormais en charge de la formation des GAL. Une mission qui, précédemment, était assurée par la Fondation rurale de Wallonie.

Dans la programmation précédente, le Réseau, sous la conduite de Daniel Wathelet, avait mis en place un groupe de travail « trans-communalité » qui a réfléchi aux pistes d'amélioration des dispositifs en tout genre présents dans le milieu rural (les Parcs naturels, les GAL, les Maisons du tourisme, etc.). Le système des dispositifs de gestion de territoires transcommunaux, véritable lasagne, s'est avéré impossible à simplifier.

Les participants ont alors pris le problème dans l'autre sens pour s'interroger sur les compétences que les gestionnaires trans-communaux devaient développer pour travailler avec un tel système. C'est ainsi qu'un référentiel de compétences a été établi avec l'aide du BIEF, une structure qui propose de la formation et de l'accompagnement.

En fin de programmation, l'idée a germé de tester les premiers modules pilote d'une formation adaptée. Un appel d'offres a été lancé auprès de formateurs pour créer de toute pièce, sur base du référentiel, des modules de formation. C'est un bureau spécialisé, ATANOR, qui a été sélectionné pour proposer une formation « sur-mesure », basée sur la pratique et les besoins réels, pour construire les réponses les mieux adaptées. Une douzaine de personnes, essentiellement des membres de GAL, mais également des

membres du groupe ayant participé à l'élaboration du référentiel, ont participé à une séance de test.

Les résultats ont été très concluants, avec des taux de satisfaction et de transfert des compétences acquises très importants : 100% des participants recommanderaient cette formation et étaient en mesure d'appliquer les principes acquis.

C'est cette méthodologie qui a été reprise dans l'offre de formation actuelle du Réseau. Mais plutôt que de proposer des formations à la carte, il a été décidé, avec l'aide d'ATANOR, de créer un pool de formations reprenant toutes les formations de base, nécessaires pour les GAL.

Sachant que les changements peuvent être importants d'une programmation à l'autre, les responsables du projet ont effectué un tour complet des 13 GAL et rencontré toutes les équipes en place. Cela a permis d'identifier l'état d'avancement de leurs projets, mais aussi leurs besoins en formation.

Deux grands fils rouges ont été mis en avant : « la mobilisation des parties prenantes » et « la gestion du changement ». Une attention particulière a été accordée aux questions de mobilisation de publics spécifiques (forestiers, agriculteurs, jeunes, retraités, élus, administrations...) sous la forme d'un outil et d'une méthode d'actions permettant d'identifier leurs besoins spécifiques et de les convertir en plan d'actions.

Un volet « communication externe et marketing » a également été ajouté, né du besoin d'une meilleure maîtrise des outils digitaux (site web, réseaux sociaux) et multimédias. Enfin, le travail en

équipe (communication interne, gestion du temps, coresponsabilité, mobilisation des compétences, co-construction de l'action, etc.) reste une thématique importante.

Un premier cycle de formation à destination des GAL a été programmé fin avril et fin juin. Il se traduit par 3 modules de 2 jours chacun. L'accueil a été plus qu'enthousiaste, puisque de nombreux participants s'y sont inscrits.

Des formations plus spécifiques sur des thèmes tels que « Les marchés publics », « Le financement » ou « Comment utiliser les réseaux sociaux ? » seront également organisées sous la forme de modules de 1 à 2 jours. Sans oublier des informations générales sur les mesures LEADER et sur le Programme wallon de Développement Rural, qui évoluent régulièrement.

«Un GAL est amené à travailler avec un grand nombre de partenaires sur lesquels il n'a aucune relation d'autorité. Il est donc essentiel de pouvoir les mobiliser pour les faire entrer dans un projet commun, en dépassant leurs intérêts particuliers. Cette capacité de mobilisation est bien entendu au cœur de nos formations.»

Daniel Wathelet

RÈTOUR SUR LA 4^E RÉUNION DES RNR, GTT ENRD ET ACTUALITÉS EUROPÉENNES

Les 29 février et 1^{er} mars 2016 derniers a eu lieu la quatrième réunion européenne des Réseaux Ruraux Nationaux (RRN) de la programmation 2014-2020. Celle-ci s'est déroulée à Bled en Slovénie et visait principalement le soutien des Cellules d'animation des Réseaux Ruraux Régionaux/Nationaux (Network Supports Units) et autres parties prenantes dans l'identification et le développement d'activités pertinentes permettant d'améliorer la mise en œuvre des Programmes de Développement Rural (PDR).

Dans le but de poursuivre cet objectif, la réunion s'est articulée autour des axes suivants :

- **La visite de projets touristiques, de diversification agricole et de valorisation du patrimoine local** notamment mis en valeur au travers de projets Leader ;
- **Le travail sur l'évaluation des RRN** avec le soutien du Helpdesk européen d'évaluation : partage d'expériences, échanges sur les besoins, les outils et guides utiles et le soutien du ENRD CP pour l'auto-évaluation des réseaux ruraux et le travail conjoint à mener avec les NSUs ;
- **La mise en réseau des Réseaux Ruraux Nationaux** via un travail d'identification des réseaux travaillant sur des thèmes similaires et/ou

souhaitant collaborer sur des thèmes particuliers, sur base d'un intérêt commun : économie verte, innovation et groupes opérationnels, transfert de connaissance et services de conseil, Leader, gestion des ressources naturelles, tourisme rural, inclusion sociale, jeunesse, agriculture, services de base, biodiversité et gestion des paysages, large bande, changement climatique, développement économique et business, circuits courts, etc. Cette mise en réseaux des réseaux ruraux nationaux fut encore intensifiée par des échanges d'expériences et développement de « communautés de pratique » ;

- **Des ateliers thématiques** : jeunes agriculteurs, Mesures coopération et circuits courts intelligents ;
- **Un open space** organisé autour des sujets suivants: Comment les créateurs peuvent aider les RRN à atteindre leurs objectifs ? Inclusion sociale, quelles actions mettre en place ? Changement climatique, que faire au niveau des Programmes de Développement Rural ? Réseaux ruraux au sein des états fédéraux, promotion des territoires ruraux, plan d'action des RRN, Réseaux d'apprentissage Leader.

Les documents de travail relatifs à cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante : <https://enrd.ec.europa.eu/en-en-rd-events-and-meetings/4th-NRNs-Meeting-20160229>

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la Cellule d'Animation du RwDR.

La prochaine et 5^{ème} réunion européenne des Réseaux Ruraux Nationaux et le Forum Rural d'Amsterdam auront lieu à Amsterdam les 11 au 12 mai prochains. La réunion visera à rassembler différents points de vue et découvrir de nouvelles façons novatrices et inspirantes de mise en réseau, en particulier grâce à l'utilisation de la culture et du travail des artistes dans le cadre du développement rural. La réunion mettra également l'accent sur l'identification et l'échange de pratiques innovantes des RRN en matière de communication de la politique de développement rural à destination des bénéficiaires publics et potentiels plus larges.



COUP DE NEUF SUR LA TOILE

Le RwDR vient de se doter d'un tout nouveau portail web, réalisé en partenariat avec Vox Teneo. Petite visite en ligne.

Si l'adresse ne change pas, **www.reseau-pwdr.be**, c'est toute la structure qui a été repensée. Et pour faire tourner le tout, c'est le CMS Drupal qui est utilisé. Cet outil de gestion de contenus permet l'actualisation du site et son administration générale. Un outil convivial qui offre un large panel de possibilités.

Ce nouveau site constitue le « cœur » de l'information du RwDR et reprend un très grand nombre de documents à disposition des utilisateurs. L'information est structurée selon différents grands axes :

- Le PwDR,
- Le RwDR,
- Agenda
- Groupes de travail
- Leader
- Europe
- Innovation
- Centre de ressources

Mettre à disposition l'information ne signifie pas uniquement la mettre en ligne, mais également la rendre accessible, c'est-à-dire l'organiser de manière intelligente et efficace, puis la diffuser.

La communication et l'interactivité sont des notions essentielles qui ont guidé l'élaboration de cette nouvelle version du site. L'accent a d'ailleurs été mis sur l'actualité, présente dès la page d'accueil. L'objectif est bien entendu d'informer les différents publics cibles des informations du Réseau, mais

également de les fidéliser et de faire en sorte qu'ils consultent régulièrement le site et, in fine, de l'utiliser comme vecteurs d'interactions avec d'autres participants.

Afin de répondre aux besoins des acteurs du RwDR, différents médias online sont mis à disposition :

- Une lettre d'information électronique multithématique,
- Une veille,
- Des formulaires / enquêtes,
- Des liens vers les médias sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn).

La gestion de l'ensemble des contenus est centralisée au sein du site d'administration et la diffusion des contenus vers les différents médias est automatisée.

Un important centre de ressources est mis à la disposition des internautes et permet de partager :

- Les productions du RwDR (bonnes pratiques, publications...)

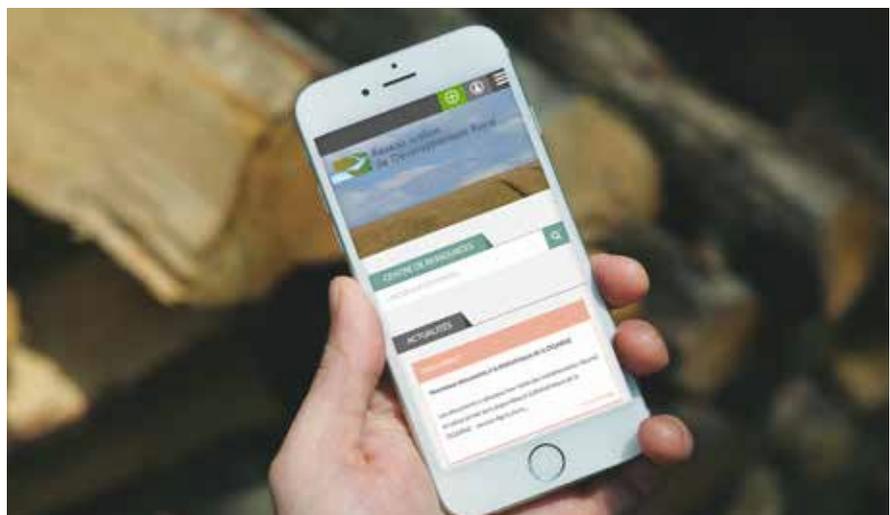
- Les médias produits (capsules vidéos, photos, captures sonores d'événements...)
- Les ressources humaines (personnes ressources du réseau...)

Bien entendu, la totalité des contenus et documents présents sur l'ancienne version du site ont été repris et sont toujours à disposition.

Des espaces collaboratifs (espaces de stockage, messagerie interne, etc.) destinés aux différentes catégories d'acteurs du RwDR complètent les services offerts au travers du portail.

Afin de profiter pleinement des différentes fonctionnalités mises en place et ainsi faire partie de la grande communauté du RwDR, nous vous invitons à vous inscrire sur le site et à compléter votre profil via l'accès « Devenir membre » présent sur la Homepage.

Bonne visite !



MARS : AGRICULTURE INNOVANTE ET SOCIALE

Atelier régional "innovation en agriculture" du 11.03.2016

La Wallonie a chargé le Réseau wallon de Développement Rural de susciter et de vulgariser l'innovation dans les secteurs agricole et forestier en développant un véritable réseau d'acteurs ruraux intervenant dans le soutien à l'innovation dans ces domaines.

C'est dans le cadre de cette démarche que le Groupe de Travail « Innovation »

s'est réuni dans les locaux du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne le 11 mars dernier. Il y a organisé un Atelier Régional intitulé : « Comment faciliter, susciter et soutenir l'innovation au sein des exploitations agricoles ? ».

L'atelier a réuni une trentaine de participants qui ont analysé, débattu et échangé idées et points de vue dans l'ambiance conviviale d'un « World Café ».

Les objectifs de la journée étaient d'identifier les besoins des acteurs de terrain, de les analyser et de pouvoir

dégager des pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre pour y répondre, notamment, au travers des outils développés par le RwDR et le Partenariat Européen pour l'Innovation (EIP AGRI).

Un compte-rendu de cet Atelier Régional sur la thématique de l'innovation en agriculture est disponible sur le site du réseau, à cette adresse : <http://www.reseau-pwdr.be/document/atelier-régional-innovation-en-agriculture>

Visite de fermes sociales en Flandre du 03.03.2016

Le Réseau et le GAL des Plaines de l'Escaut, en collaboration avec Steunpunt Groene Zorg, structure de coordination pour l'agriculture sociale en Flandre, ont organisé une journée de visites de terrain dédiée à « l'agriculture sociale et thérapeutique » et plus particulièrement à l'accueil de personnes fragilisées à la ferme. Les participants ont ainsi pu rencontrer des exploitants mixtes et maraîchers accueillant des personnes handicapées et/ou des jeunes en difficulté ainsi que des institutions sociales avec lesquelles ils collaborent.

Depuis plusieurs années, l'agriculture dite « sociale » apparaît comme une voie innovante de diversification des activités agricoles tout en contribuant à un objectif global d'inclusion sociale de publics fragilisés ou précarisés.

C'est pourquoi la Wallonie a souhaité soutenir ces initiatives par l'activation de la mesure 16.9 du PwDR dédiée à la



« Diversification des activités agricoles et forestières dans le domaine de la santé » et qui vise à développer des projets pilotes d'insertion de publics fragilisés chez des « experts du vécu » que sont les agriculteurs, les entreprises de maraîchage, les forestiers, les structures d'éducation à l'environnement,...

Déjà impliqué dans cette démarche, le Réseau wallon de Développement Durable continue à approfondir cette

thématique avec les acteurs de terrain par la mise en place d'un Groupe de travail « Agriculture et foresterie sociales ». C'est dans ce cadre que cette visite a été organisée.

Un compte-rendu détaillé est disponible sur le site du réseau, à cette adresse : <http://www.reseau-pwdr.be/document/compte-rendu-de-visites-agriculture-sociale-et-thérapeutique-en-flandre>

Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement Rural

Rue de Liège 83
4357 Limont (Belgique)
Tél./Fax : +32 19 54 60 51
Courriel : info@reseau-pwdr.be
Site web : www.reseau-pwdr.be

Notre équipe

Benoît Delaite, Daniel Wathelet, Lorraine Guillaume, Alain De Bruyn : chargés de mission en charge de l'animation des groupes de travail thématiques.
Tél. : +32 19 54 60 51

Émilie Bievez : plaque-tournante de l'information entre les membres du Réseau et l'équipe de la CAR, elle est responsable de la gestion administrative et logistique.
Courriel : e.bievez@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 19 54 60 51

Cécile Nusgens : chef de projet chez Cible Communication, gère la réalisation des supports de communication.
Courriel : cecile.nusgens@cible.be
Tél. : +32 4 387 87 03

Xavier Delmon : coordinateur de l'équipe, il a en charge les aspects de gestion quotidienne de la cellule. C'est également lui qui anime la Commission permanente.
Courriel : x.delmon@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 495 77 93 96

Coralie Meurice : responsable du Centre de Ressources, de la mise à jour régulière du site web et des outils TIC, elle apporte un soutien aux activités de communication.
Courriel : c.meurice@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 19 54 60 51

Le numéro 27 de Ruralités est imprimé en 5000 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Alain De Bruyn, Benoît Vignet, Benoît Delaite, Xavier Delmon, Lorraine Guillaume, Coralie Meurice et Daniel Wathelet.

Éditeur responsable : Caroline Grégoire

Avec le soutien
de la



Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales.

